

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2021

LES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M.DOLADILLE Christophe	Mme DUCHENE Estelle
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M.CHEVALIER Christian	
Mme CHUDZIKIEWICK Pascale	Mme LUDWIG Laetitia	Mme PATTI Mélanie	Mme XICLUNA Virginie
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	Mme CHEVALIER Marie-Ange	M. MASVIDAL François
Membres à titre consultatif : Docteur MOUTON (Médecin de prévention) Mme MAIGRET Aurore (ACFI) Mme MONTIGON Maëlle (Conseillère en prévention)			

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni en séance ordinaire le 8 octobre 2021 à 9h45.

Ont assisté à la séance :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants : M. LAGNEAU Thierry, Mme FERRARO Sylviane, Mme CHUDZIKIEWICK Pascale, M. COMBES Bertrand, Mme TOVAGLIARI Nicole.

Membres consultatifs : Mme MONTIGON Maëlle, Mme MAIGRET Aurore.

Représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants : M. DOLADILLE Christophe, Mme PATTI Mélanie, Mme DUCHENE Estelle.

Absents excusés : M.CHEVALIER Christian, Dr MOUTON Nathalie.

Nomination des secrétaires :

Mme CHUDZIKIEWICZ (secrétaire) et M. DOLADILLE (secrétaire adjoint).

Il est procédé à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

❖ **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :**

1) Approbation du précédent compte rendu du CHSCT.

Le précédent PV est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation des analyses des accidents de travail avec arrêt effectuées depuis la dernière réunion du CHSCT.

A date, 9 accidents de travail avec arrêt sont survenus au sein de la collectivité cette année :

- 4 ont été analysés
- 1 ne l'a pas été, la personne ne travaillant plus au sein de la collectivité
- 2 analyses sont planifiées
- 2 personnes sont encore en arrêt – les analyses seront planifiées à leur retour

Les deux analyses effectuées depuis la dernière réunion, en collaboration avec des représentants du CHSCT, vous ont été transmises (voir Annexes n°1 et 2) et seront annexées au PV de cette réunion.

Mme MONTIGON détaille des circonstances de survenue des deux accidents et les actions correctives proposées.

M. le Maire ajoute que dans le cas de la chute dans les escaliers, cela est déjà arrivé à un administré venu le rencontrer il y a quelques années.

Il indique qu'il lui paraîtrait opportun de faire rajouter un éclairage avec détecteur de présence, comme proposé dans l'analyse.

3) **Point à date sur les mesures mises en place liées à l'épidémie de covid / passe sanitaire.**

Mme TOVAGLIARI explique que conformément aux mesures imposées par le gouvernement :

- Le passe sanitaire a été rendu obligatoire pour les agents travaillant dans les lieux y étant soumis ainsi que pour les usagers. Des arrêtés portant habilitation pour contrôler l'accès aux établissements, lieux et événements soumis au passe sanitaire ont été pris pour les agents concernés. Une liste des lieux concernés par le passe sanitaire et/ou par la vaccination obligatoire des agents a été établie (voir Annexe n°3) et sera remise à jour à chaque évolution de la réglementation.
- La vaccination obligatoire des agents travaillant à la résidence autonomie, des aides à domicile ainsi que des agents travaillant au centre de vaccination, a été vérifiée.

❖ **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :**

Questions de l'UNSA

1) **Restauration :**

Les agents souhaiteraient obtenir un véritable espace restauration au centre administratif.

Depuis la fermeture du self en novembre 2015, le lieu de restauration se situe toujours au même endroit avec des réunions et des formations qui ont lieu dans la salle rebaptisée « salle du Secrétariat Général ».

Les tables et les chaises sont utilisées aussi bien pour un usage professionnel que pour se restaurer, il n'y a pas de réfrigérateur pour conserver les aliments au frais.

Les agents n'ont pas accès à la salle dès 12h00 quand ont lieu des formations à la journée ou des réunions le matin qui débordent.

Avec la nouvelle amplitude d'ouverture des services au public, les temps de pause-déjeuner quelquefois réduits, l'hiver qui arrive, les agents ne vont pas pouvoir pique-niquer dans le parc et devront encore continuer à partager l'ancien réfectoire devenu à la fois salle de réunion, de formation et de restauration sans réaménagement.

Les agents souhaiteraient pouvoir disposer de plateaux repas, comme pour les formations, à récupérer à la cantine centrale ou livrés sur place pour le déjeuner (avec une commande par le biais de la plateforme Rapidself).

Cela permettrait également aux services excentrés de bénéficier de la restauration.

M. le Maire rappelle que depuis le 20 septembre dernier, il est possible de déjeuner à nouveau à la résidence autonomie le Ronquet en présentant le passe sanitaire. Il ajoute que les emportés ont été arrêtés à compter de cette date.

M. DOLADILLE répond qu'avec la mise en place des 37h, le temps de pause est souvent réduit pour un certain nombre d'agents, qui n'ont alors plus le temps d'aller se restaurer à la résidence autonomie (la plage horaire possible étant très restreinte, et le service étant long). Il ajoute que cela peut également être compliqué pour les agents présentant des difficultés motrices.

M. le Maire indique que va être étudiée la possibilité de créer, dans la salle du secrétariat général, une salle dédiée et équipée (point d'eau chaude, frigo, micro-ondes) pour les agents souhaitant déjeuner sur place, afin qu'ils ne soient plus tributaires des réunions ou formations pouvant avoir lieu dans cette salle.

Il ajoute que la collectivité va se renseigner également sur la possibilité ou non de simplifier l'accès au service restauration de la résidence autonomie (augmentation de la plage horaire, rapidité du service).

Concernant la possibilité de proposer de manière pérenne des plateaux-repas via la plateforme de commande Rapidself, M. le Maire répond qu'il faut étudier la faisabilité technique (au regard du respect de la chaîne du chaud et du froid) et évaluer la surcharge de travail que cela représenterait pour les agents de la Restauration.

2) Médiathèque

Les agents de la médiathèque sont soumis au passe sanitaire depuis le 30 août 2021. Trois d'entre eux ne souhaitent pas être vaccinés.

Les trois agents de la médiathèque concernés sont anxieux vis-à-vis de cette obligation qui va sans doute perdurer au-delà du 15 novembre.

L'UNSA demande aux autorités que des solutions soient mises en place :

- Prise en charge par la collectivité des tests PCR obligatoires pour venir travailler à partir de mi-octobre,
- Pouvoir se rendre au centre de vaccination de Sorgues qui dispose éventuellement de tests PCR gratuitement pour le personnel soumis au passe sanitaire,
- Mise en place du télétravail,
- Affectation de l'agent sur un poste non soumis au passe sanitaire.

Cela représente une part très minime d'agents et une de ces solutions ne pénaliserait pas l'agent non vacciné.

M. le Maire indique que la collectivité appliquera uniquement les dispositions réglementaires, et qu'il ne peut répondre favorablement à ces demandes.

M. DOLADILLE demande si le service de médecine préventive pourrait prendre en charge ces tests PCR.
Mme MAIGRET répond par la négative.

QUESTIONS DIVERSES :

Point abordé par la Collectivité :

Mme TOVAGLIARI explique que conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute collectivité ou établissement public doit mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement de ces actes.

Conformément à l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à l'article 4 du décret n°2020-256, les employeurs territoriaux du Vaucluse peuvent confier cette mission au CDG84, après information du CT ou CHSCT compétent.

Dans le cas de notre collectivité, un groupe de travail va être créé avec les partenaires sociaux pour mettre en place ce dispositif. Une première réunion va être programmée prochainement.

La séance est levée à 10h03.

Fait à Sorgues, le 8 octobre 2021

La Secrétaire,
Pascale CHUDZIKIEWICZ

Le secrétaire adjoint,
Christophe DOLADILLE

Le Président de la Séance,
Thierry LAGNEAU

